

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous sommes certainement en droit d'entendre, au moins une fois, un exposé fidèle des faits au lieu des discours hypocrites de ces forbans d'en face qui sont revenus sur les lieux de leur crime. Pourquoi devons-nous proposer ce projet de loi? En fait, ce dernier se contente de réduire le taux de croissance des paiements de transfert que le gouvernement fédéral fera aux provinces au cours des cinq prochaines années. Il ne réduit pas la somme que ces derniers obtiendront pour la santé et l'enseignement postsecondaire.

Pourquoi cette mesure est-elle nécessaire? Elle l'est à cause de ces messieurs d'en face. Je veux parler des députés de l'opposition officielle et non pas de ceux du Nouveau parti démocratique qui n'ont jamais gouverné le pays, Dieu merci. Je ne peux donc pas leur adresser ces observations. Les députés de l'opposition officielle ont gouverné le pays pendant 20 ans et l'ont tellement endetté que le gouvernement actuel doit absolument faire quelque chose pour résorber la dette considérable dont il a hérité.

Le député de Bourassa (M. Rossi) a, dans tous ses . . .

M. Rossi: Nous avons finalement réussi à vous faire parler, John.

M. Crosbie: Je le croyais muet jusqu'à ce qu'il aille siéger du côté de l'opposition. Avant cela, le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) était timide comme une jeune mariée. Il est resté muet pendant des années. Il se contentait de hocher la tête en signe d'assentiment chaque fois que le gouvernement proposait quelque chose.

M. Rossi: Nous avons enfin réussi à vous faire parler. Nous y sommes finalement parvenus. C'est ce que nous voulions.

M. Crosbie: Nous pouvons voir ce qu'ils feraient à notre place. Il suffit d'entendre le député de Montréal—Sainte-Marie et le député de Bourassa, pour voir quel genre de gouvernement ils donneraient à notre pays.

Le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a été ministre des Finances au Québec et il sait au moins de quoi il parle. Il a été dans le secteur privé pendant plusieurs années et sait à quel point sa clique a mal servi notre pays. Il comprend la nécessité de cette mesure. Il s'agit d'une loi libérale, d'une loi que nous avons dû proposer à cause du gouvernement libéral qui nous a précédé. Nous devons cette loi à Trudeau. Nous la devons aussi à Turner qui a laissé agir ce dernier lorsqu'il était au pouvoir. Nous la devons à Chrétien. Nous la devons à Gauthier.

M. Gauthier: Merci, John!

M. Crosbie: Nous devons cette loi à Gauthier. M. Scott, le procureur général de l'Ontario, ignore qui est Gauthier, mais j'ai essayé de le renseigner. Gauthier est un député . . .

Accords fiscaux—Loi

M. le vice-président: À l'ordre. Le ministre pourrait-il faire un discours?

[Français]

M. Rossi: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: A l'ordre! La parole est à l'honorable député de Bourassa (M. Rossi) sur un rappel au Règlement.

M. Rossi: Monsieur le Président, je demanderais à l'honorable député qui a la parole d'être pertinent au projet de loi C-96. Il me semble que c'est assez important.

[Traduction]

M. le vice-président: Le ministre de la Justice (M. Crosbie) a la parole.

M. Crosbie: Le député de Montréal—Sainte-Marie a mentionné Monsieur Muffler. J'espère bien qu'il va se rendre chez Monsieur Muffler pour se faire assourdir la voix avant de parler à nouveau à la Chambre.

M. Rossi: De quelle province êtes-vous? Votre ministre ne semble pas le savoir. Vous ne figurez pas sur la carte.

M. Crosbie: Si le député avait eu la chance de se faire nommer à l'Office des provendes du Canada, il serait également parti avant les dernières élections.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: La seule raison pour laquelle ces deux députés sont encore ici c'est qu'ils n'ont pas réussi à se faire nommer à l'Office des provendes du Canada. Il n'y avait plus de place pour eux.

Ce projet de loi est imputable au parti libéral et à sa direction. Vous rendez-vous compte, monsieur le Président, qu'en partant le gouvernement libéral nous laissait un déficit de 34.5 milliards? Voilà pourquoi ce projet de loi nous est présenté.

Si nous voulions faire preuve de bon sens pour la première fois cet après-midi, nous devrions nous rappeler que notre pays est une fédération de dix provinces, deux territoires et un gouvernement fédéral. Les provinces sont très fières. Elles veulent exercer leur compétence. La santé et l'enseignement sont deux domaines qui relèvent entièrement des provinces. Si nous tentions de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour supprimer un de ses droits, elles hurleraient de rage. Elles hurleraient comme des feux follets, comme le député de Montréal—Sainte-Marie. Elles hurleraient comme Monsieur Muffler lui-même si nous tentions de supprimer leur compétence en matière de santé et d'enseignement. Elles possèdent cette compétence, mais le gouvernement fédéral se voit injurié aujourd'hui même par ce grand champion des droits provinciaux, le Parti libéral du Canada parce que nous ralentissons le taux des transferts aux provinces. Peut-être . . .